



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

INFOS MUNICIPALES

Mairie
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE
Tél. : 03 25 39 82 28
Fax. : 03 25 39 12 83
Courriel : contact.mairie@lasaulsotte.fr
Site Internet : www.lasaulsotte.fr

Madame,
Monsieur,

Ces infos municipales regroupent les conseils qui se sont tenus les 14 avril et 19 mai.

Celui du 14 avril dernier a tout d'abord adopté le budget primitif pour cette nouvelle année, budget dont vous trouverez le détail des programmes d'investissement qui comme vous pourrez le constater, se veut ambitieux. Pour autant il a été décidé de ne pas alourdir la pression fiscale en maintenant à l'identique les différents taux d'imposition appliqués en 2020.

Précision concernant la taxe foncière bâti : votre avis d'imposition fera apparaître un taux de 38,90% représentant la part communale de 19,48% (inchangée par rapport à 2020), auquel viendra s'ajouter le pourcentage départemental de 19,42% afin de compenser la perte du montant de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal réuni le 19 mai, a quant à lui décidé d'attribuer les marchés aux entreprises intervenant :

1. sur la sécurisation de la route d'Orléans (création de sections d'approche et plateaux surélevés)
2. sur la reprise des trottoirs rue Pavée

Je précise que sur la durée du mandat d'autres travaux de voirie (pose de bordures de trottoirs...) seront effectués sur l'ensemble de la commune et plus particulièrement dans les hameaux qui seront traités après le bourg étant donné la complexité à reprendre les eaux pluviales.

Il a également attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rejointement des pierres sur l'ensemble de l'église.

Comme nous nous y étions engagés et afin d'agir en toute transparence, un point sur l'avancée de notre projet éolien qui suscite des interrogations tout à fait compréhensibles, notamment pour les résidents de Courtioux, sera effectué régulièrement.

Dans cette optique, je vous informe que prochainement un mât sera implanté pour une durée de 12 mois (renouvelable) équipé d'appareils de mesure afin de connaître le potentiel éolien sur le secteur nord de Courtioux.

Les enfants de notre village ont retrouvé le chemin de l'école et pour certains celui de la cantine.

Je profite de cet édito pour vous inviter de nouveau à respecter les gestes barrières, la crise sanitaire étant toujours présente, même si tous les indicateurs s'améliorent.

Bien cordialement.

G.DELORME

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

*_*_*_*_*

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VAILLANT, PASQUET, FORTUNE

Absents excusés : M VIARD représenté par M. MATTHYS

Absents : néant

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021, arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 130 824	1 130 824
INVESTISSEMENT	775 605	775 605
TOTAL	1 906 429	1 906 429

Il s'agit notamment :

- Pour les dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général, de personnel, des contributions obligatoires, des subventions aux associations, des charges financières et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'équipement.

- Pour les dépenses d'investissement :*

1. travaux sécurisation de la route d'Orléans (RD 951)
2. travaux de voirie dans le bourg et les hameaux
3. construction d'un local vestiaires pour le service technique
4. achat de vidéoprojecteurs pour les écoles
5. travaux église et chapelle Saint Parres
6. travaux sylvicoles bois communaux et plantation peupliers à Liours
7. aménagement au cimetière d'un columbarium

** certaines dépenses bénéficieront de subvention de l'État et du Conseil Départemental*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2021 de la commune.

Monsieur PASQUET Guy vote contre car il estime que le montant des travaux proposés est en général trop élevé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES (EXCEPTÉ POUR LA TAXE D'HABITATION)

Avant toute décision, Monsieur le Maire reprend les termes du courrier qui lui a été adressé le 31 mars dernier par Monsieur le Ministre délégué aux comptes publics :

« la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants reste affecté aux communes.

Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte par les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée... »

En ce qui concerne la commune, un coefficient correcteur de **33 378 €**, calculé par la Direction Générale des Finances permet de neutraliser la perte du montant de la ressource de TH par rapport au montant de la TFPB départementale transférée à la commune que l'on qualifie alors de « commune sous-compensée ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état 1259 et recueilli l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars dernier, à la majorité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti	38.90 % (19.48 taux communal +19.42 taux départemental transféré à la commune)
- Taxe foncière non bâti	21,28 %
- CFE	19.49 %

- **PRECISE** que les taux communaux sont identiques à ceux votés l'année précédente, l'assemblée ne souhaitant pas augmenter la pression fiscale.

Monsieur PASQUET Guy vote contre car il souhaite que, compte tenu de la hausse des différentes taxes nationales, celles-ci soient compensées par une baisse des taxes communales.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le Conseil Municipal, après avoir requis l'avis de la commission des finances réunie le 31 mars dernier, décide de reconduire le montant des subventions accordé en 2020, soit **3 450 €** répartis comme suit :

- Familles Rurales La Saulsotte : **600 €**
Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et représentés
Se sont abstenus : MM DELORME, MONOS, MARTINEAU, LIVIN
- OCCE Groupe scolaire Paul Pasquier : **600 €**
Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés
- Entente Sportive La Saulsotte : **400 €**
Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés
- Club des Anciens Combattants La Saulsotte : **400 €**
Vote : à l'unanimité suffrages exprimés et représentés
S'est abstenu : M. PASQUET
- ADMR Région Villenauxe : **400 €**
Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés
- La Grange aux Histoires La Saulsotte : **300 €**
Vote : à la majorité des suffrages exprimés et représentés
S'est abstenu : M. PASQUET
- Protection Civile de l'Aube : **250 €**
Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés
- Les Restos du Cœur : **200 €**
Vote : : à l'unanimité des membres présents et représentés
- La Croix Rouge : **200 €**
Vote : à l'unanimité des membres présents et représentés
- Ecole de Musique du Nogentais : **100 €**
Vote : à la majorité des suffrages exprimés et représentés
S'est abstenue : Mme VAILLANT

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET DU 01 MAI AU 31 OCTOBRE 2021 POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien des massifs fleuris et la tonte des espaces verts ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du **01 mai au 31 octobre 2021 inclus**.

Cet agent assurera les fonctions d'**agent technique polyvalent** sur une base de **douze** heures hebdomadaires.

REVISION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) A COMPTER DU 01/05/2021

Par délibération en date du 11 janvier 2017, le Conseil Municipal a instauré le RIFSEEP et en a déterminé les critères d'attribution.

Il était convenu que son montant soit réexaminé au moins tous les 3 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Sur avis de la commission des finances réunie le 31 mars dernier, Monsieur le Maire propose

- De retenir les montants minimums et maximums annuels suivants :

<i>Groupes</i>	<i>Fonctions /et ou Postes dans la collectivité</i>	<i>Montants annuels minimum de l'IFSE</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE 35/35</i>	<i>Montants annuels maximum proratisés en fonction du temps de travail</i>
Attachés / Secrétaires de mairie				
A2	Direction Générale 25/35	1 500 €	2 380 €	1 700 €
Adjoints d'animation				
C1	Direction ALSH 35/35	900 €	1 600€	1 600 €
Adjoints Techniques				
C1	Service technique 35/35	450 €	1 420 €	1 420 €
Adjoints Administratifs/ATSEM				
C2	Accueil secrétariat 25/35	450 €	1 415 €	1 010 €
C2	Assistance en maternelle + animation ALSH 35/35	450 €	1 500 €	1 500 €

- De ne pas verser cette année le CIA (complément indemnitaire annuel), cette question sera revue l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Charge Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} mai 2021, d'attribuer aux agents l'IFSE dans la limite des montants maximums votés par l'assemblée.
- Dit que les autres critères d'attribution votés par délibération du 11 janvier 2017 restent inchangés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

*_*_*_*_*

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, FORTUNE

Absents excusés : MM GIRAULT représenté par M. LE CROM, VAILLANT représentée par M. DELORME, VIARD représenté par M. MATTHYS

Absents : M. PASQUET

Désignation d'un secrétaire de séance : M. DUPONT Robert

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE ROUTE D'ORLEANS (RD 951) : NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE-CONSULTATION D'ENTREPRISES-ANALYSE DES DEVIS-ATTRIBUTION DU MARCHE-ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT-DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1° de la nature et de l'étendue des besoins à satisfaire au cours du mandat et plus particulièrement du planning des travaux de voirie à engager, en coordination avec le Conseil Départemental de l'Aube (SLA Nogent-sur-Seine),

2° des aménagements de nature à limiter la vitesse en agglomération sur la RD 951 : création de chicanes aux deux entrées d'agglomération et réalisation de deux plateaux surélevés au droit des passages piétons existants,

Monsieur le Maire rappelle les crédits inscrits au budget primitif le 14 avril dernier pour une valeur de 87 400 €,

Quatre entreprises ont été consultées.

L'analyse des devis, ci-après détaillée, basée uniquement sur le critère du prix, fait ressortir l'entreprise PAGOT située à Sourdon (Seine et Marne) comme étant la moins disante :

Sécurisation de la Route d'Orléans

Entrée Nord	PRIX H.T	Observations
PAGOT	21.048,85	Devis complet
SIMONNET	27.124,00	Devis complet
MITHIEUX	22.920,10	Devis complet
ROUSSEY	22.323,00	N'a répondu qu'au bordereau de prix, la proposition a donc été établie en fonction du bordereau avec les mêmes quantités

Entrée Sud	PRIX H.T	Observations
PAGOT	24.118,70	Devis complet
SIMONNET	30.120,00	Il manquait les bordures A2 et caniveaux CS1 dans l'offre, le montant ci-contre intègre ce manque
MITHIEUX	26.247,20	Devis complet
ROUSSEY	26.015,00	N'a répondu qu'au bordereau de prix, la proposition a donc été établie en fonction du bordereau avec les mêmes quantités

Réalisation des 2 plateaux	PRIX H.T	Observations
PAGOT	26.435,20	Devis complet
SIMONNET		N'a pas répondu car ne maîtrise pas ce type d'ouvrage
MITHIEUX	29.185,20	Devis complet
ROUSSEY	32.750,00	N'a répondu qu'au bordereau de prix, la proposition a donc été établie en fonction du bordereau avec les mêmes quantités

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'obtenir une aide financière issue des ressources procurées par les amendes de police relatives à la circulation routière à hauteur de 25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

1° ATTRIBUE le marché à l'entreprise PAGOT pour un montant de **71 602.75€ HT soit 85 923.30 TTC**,

2° ADOPTE le plan de financement suivant :

- Subvention CD 25 % : 17 900 €
- Autofinancement : 68 024 €

TOTAL 85 924 €

3° CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention.

4° AUTORISE, sous réserve d'obtenir un avis favorable des services de l'Etat sur les aménagements proposés (**RD 951 classée route à grande circulation**), Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise PAGOT pour les montants cités ci-dessus et toute pièce se rapportant à cette opération.

Mrs MATTHYS et VIARD (représenté par M. MATTHYS) se sont abstenus.

TRAVAUX REPRISE DES TROTTOIRS RUE PAVÉE : NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE-CONSULTATION D'ENTREPRISES-ANALYSE DES DEVIS-ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1° de la nature et de l'étendue des besoins à satisfaire au cours du mandat et plus particulièrement du planning des travaux de voirie à engager, en coordination avec le Conseil Départemental de l'Aube (SLA Nogent-sur-Seine),

2° des travaux de reprise des trottoirs rue Pavée : scarification des trottoirs existants, pose d'enrobés...

Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif le 14 avril dernier pour un montant de 25 000 €.

Trois entreprises ont été consultées.

L'analyse des devis, ci-après détaillée, basée uniquement sur le critère du prix, fait ressortir l'entreprise MITHIEUX située à Nogent-sur-Seine (10) comme étant la moins disante :

Reprise des trottoirs Rue Pavée

Reprise des trottoirs	PRIX H.T	Observations
PAGOT	27.168,00	Devis complet
SIMONNET	37.440,00	Devis complet
MITHIEUX	24.324,00	Devis complet
ROUSSEY	25.914,00	N'a répondu qu'au bordereau de prix, la proposition a donc été établie en fonction du bordereau avec les mêmes quantités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1° ATTRIBUE le marché à l'entreprise MITHIEUX pour un montant de **24 324.00 € HT soit 29 188.80 € TTC**,

2° AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise MITHIEUX pour les montants cités ci-dessus et toute pièce se rapportant à cette opération.

TRAVAUX EGLISE : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE-CONSULTATION D'ARCHITECTES-ANALYSE DES DEVIS-ATTRIBUTION DE MARCHES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une visite des lieux de l'église a démontré qu'il convient d'entreprendre des travaux de re jointement des pierres de l'ensemble de l'édifice classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour que cette opération soit réalisée dans les règles de l'art, le recours à un architecte s'avère nécessaire.

A cet effet et dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des devis remis par trois architectes :

NOM	Estimation prévisionnelle travaux HT	Taux	Montant honoraires HT
5INQ-Nogent-sur-Seine (10)	150 000 €	7.42 %	10 500 €+6% assurance=11 130 €
ADS Architecture-St Hilaire s/s Romilly (10)	140 000 €	9.00 %	12 600 €
BELLEFROID -Montereau (77)	125 000 €	7.52 %	9 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

RETIENT la rémunération de M. BELLEFROID Patrick, Architecte DPLG au prix de 9 400.00 € soit 11 280.00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec M. BELLEFROID Patrick pour les montants cités ci-dessus et toute pièce se rapportant à cette opération.

TRAVAUX DE CREATION DE TROTTOIRS RUE PUTTE MUSSE-NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Cette opération consiste en :

- la mise en œuvre de bordures et reprise des accotements depuis l'intersection de la route d'Orléans jusqu'au panneau de sortie d'agglomération côté Liours,
- la reprise et la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle qu'une estimation a été portée au budget primitif pour un montant de 108 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite le recours du Service Local d'Aménagement pour mener à bien cette opération.

TRAVAUX DE CREATION DE TROTTOIRS RUE PAVEE CÔTÉ RESSON- NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Cette opération consiste en :

- la mise en œuvre de bordures et la reprise des accotements depuis l'intersection de la rue des Bordes jusqu'au panneau de sortie d'agglomération côté Resson,
- la reprise de l'assainissement et la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle qu'une estimation a été portée au budget primitif pour un montant de 48 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite le recours du Service Local d'Aménagement pour mener à bien cette opération.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES PLANTES ET DE LA CHAPELLE SAINT HUBERT-NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Cette opération consiste en :

- la réfection du revêtement,
- la mise en œuvre de bordures et la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle qu'une estimation a été portée au budget primitif pour un montant de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite le recours du Service Local d'Aménagement pour mener à bien cette opération.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION AFFECTE A LA CANTINE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS A LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022 A RAISON DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire motive le recrutement d'un Adjoint d'Animation Territorial à temps complet à compter du 02 septembre 2021 pour les raisons suivantes :

- l'application des normes d'hygiène et de sécurité en matière de restauration scolaire et extrascolaire est conditionnée à une formation spécifique et à une pratique usuelle qui impose une mise à jour régulière,
- la complexité des procédures d'utilisation du matériel de restauration demande un strict respect et une expérience dans la manipulation des produits,
- la nécessité de dégager du temps à la directrice de l'accueil de loisirs pour qu'elle puisse effectuer le mercredi les tâches administratives et pédagogiques lui incombant,
- la stabilité de l'équipe d'animation doit être renforcée pour un service public de meilleure qualité répondant aux critères des obligations des structures.

Cet emploi permanent pourrait être occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3/5° loi 84-53 . L'agent recruté serait engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans et renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les crédits correspondant à cette création de poste ont été inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1° DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation Territorial à temps complet à compter du 02 septembre 2021 pour exercer les fonctions afférentes à l'animation dans le cadre de la restauration scolaire, extrascolaire et l'accueil de loisirs. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à ce grade.

2° CHARGE Monsieur le Maire de faire la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion via le site www.emploiterritorial.fr.

3° CHARGE Monsieur le Maire de modifier ainsi le tableau des emplois.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021

La commune accueille dans ses écoles élémentaire et maternelle 15 enfants résidant à Montpothier, 1 à Plessis-Barbuisse.

En application des dispositions des articles L 212-8 et R 212-21 du code de l'éducation, ces communes sont tenues de participer aux charges de fonctionnement.

Compte tenu des dépenses liées au fonctionnement de ces établissements, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-FIXE comme suit la participation financière par élève au titre de l'année 2020/2021 compte tenu de la variation de + 0.05 % de l'indice des prix à la consommation valeur 09/2020 par rapport à valeur 09/2019 et le recrutement d'un agent supplémentaire affecté à l'aération et la désinfection des classes primaires représentant un coût de 124.29 € /élève :

Ecole élémentaire : 427 €

Ecole maternelle : 738 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de La Saulsotte, la commune de Montpothier et la commune de Plessis-Barbuise.

2021-24 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Objet	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput. budgétaire 2021
Signature le 24/03/2021 : contrat de maintenance pour une durée de 63 mois : photocopieur Triumph-ADLER - secrétariat mairie	TOULOKOWITZ Lavau (10)	0.006 € /page noire 0.06 € /page couleur	Cpte 6156
Signature le 07/04/2021 : devis pour la fourniture de guirlandes électriques	YONNELEC Mouroux (77)	2 883.00 €	Op 244 Cpte 2188
Signature le 07/04/2021 : devis pour la fourniture d'un panneau de basket terrain de sport gde école	MEFRAN Florensac (34)	669.60	Op 255 Cpte 2188
Signature le 13/04/2021 : bon de commande pour la fourniture d'un transpalette manuel 2.5 tonnes	BOUCHARD AGRICULTURE Saint-Brice (77)	430.58 €	Op 253 Cpte 21571
Signature le 14/04/2021 : contrat d'assurance VILLASSUR 01/01/2021-31/12/2024	GROUPAMA Reims (51)	7 713.60 €	Cpte 6161
Signature le 20/04/2021 : contrat de location photocopieur secrétariat-mairie pour une durée de 63 mois	GRENKE Strasbourg (67)	78.00 €/mois	Cpte 611
Signature le 28/04/2021 : devis pour la fourniture de 2 bacs de rétention et 1 armoire phytosanitaire	BOUCHARD AGRICULTURE Saint-Brice (77)	1 054.56 €	Op 253 Cptes 2184--2188
Signature le 28/04/2021 : devis pour la fourniture d'un escabeau 5 marches sécurité	BOUCHARD AGRICULTURE Saint-Brice (77)	721.20 €	Op 253 Cpte 2188
Signature le 28/04/2021 : devis pour acquisition tondeuse Honda	ROCHA Sézanne (51)	569.00 €	Op 253 Cpte 2158
Signature le 19/05/2021 : devis pour la fourniture de 2 armoires phyto	MOTOBRIE Provins (77)	896.40 €	Op 253 Cpte 2158
Signature le 19/05/21 : devis pour branchement eau cimetière	SDDEA Troyes (10)	2 241.80	Op 254 Cpte 21316

REVISION DU MONTANT DE LA TAXE D AFFOUAGE INSTITUEE LE 17 JUIN 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'affouage a été fixée le 17 juin 2015 à 15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Porte à 20 € le montant à réclamer à chaque affouagiste à compter de cette année.
- Précise que chaque affouagiste devra :
 - s'acquitter du règlement de cette taxe de préférence par internet en se connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr ou par toute autre modalité de paiement (chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public...)
 - fournir une preuve du paiement, document lui permettant d'entrer en possession de son lot (à produire lors du tirage au sort).

QUESTIONS DIVERSES

Manifestation à venir : 14 juillet :

- Cérémonie au Monument aux Morts dans l'après-midi.
- Vin d'honneur servi à l'extérieur de la salle polyvalente aux habitants suivi de la retraite aux flambeaux.

DATES A RETENIR

ELECTIONS

**LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES SE DEROULERONT
LES 20 ET 27 JUIN A LA SALLE POLYVALENTE.**

*_*_*_*

BROCANTE

4 JUILLET SOUS RESERVE DU PROTOCOLE SANITAIRE

INFOS UTILES

ACCUEIL DE LA MAIRIE

L'accueil de la mairie s'effectue dorénavant au rez -de- chaussée

ATTENTION : CHANGEMENT D'HORAIRE POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI	16H00-19H00
MERCREDI	16H00-19H00
VENDREDI	16H00-18H00
SAMEDI	09H30-11H30

FIBRE OPTIQUE

**LES TRAVAUX DE REALISATION POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE VONT
PERDURER SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DURANT PLUSIEURS MOIS**